

A.m.i.c.a.l.e. Denis Papin

I^{er} Rallye Des 20 60

18, 19 & 20 Juin 2010

AVANT - PROGRAMME

Le Rallye des 20-60, jumelant pour la bonne cause les Rallyes Charleston et Zazous, est organisé par Marc's et Edgar, qui vous emmèneront jusqu'aux Grands Causses (Causse de Sauveterre, Causse du Larzac, Causse noir et Causse Mejean) au fin fond de l'Aveyron, de l'Hérault et de la Lozère.

Ainsi d'un « sein » à l'autre (Saint Sulpice la Pointe à Sainte Croix, de Saint Afrique à Sainte Enemie, de Saint Afrique et Saint Julien Gaulène), vous aurez le plaisir d'évoluer langoureusement dans les gorges suaves des causses « à rides », dans les gouffres sublimes et des vallées secrètes, découvrant ainsi un décor merveilleux et insolite.

Il vous sera difficile d'oublier le palmier, le dindon, les méduses drapées, le chou fleur, la mâchoire du tigre ... et bien entendu, la plus grande stalagmite mondialement connue à ce jour, qui du haut de ses 30 mètres brille, ainsi que l'ours, le crocodile, le chameau, le grand sphinx, tout ceci avec vos yeux de blaireau rassasié après avoir dégusté la bonne chère du pays d'Edgar, mise « ASSAC » par un « Brin » de folie....

Ce Rallye de 400 kilomètres environ sur trois jours est ouvert aux véhicules des années 20 à 60. Les véhicules exceptionnels au delà des années 60 seront acceptés dans la mesure des places disponibles (40 véhicules maximum) à la discrétion des organisateurs.

Des détails complémentaires vous seront transmis dans notre courrier de confirmation.

Quand et comment s'inscrire ?

Dès que possible et **avant le 14 mai 2010.**

Le Rallye Des 20-60 étant limité à 40 véhicules, nous vous invitons à nous retourner au plus tôt la fiche d'engagement ci-jointe, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin, à :

Edgar MARTY, 3 chemin de Ginisty – 31810 VENERQUE

Au plaisir de se retrouver.

REGLEMENT

Article 1 : Dénomination

L'A.M.I.C.A.L.E *Denis Papin*, affiliée F.F.V.E n° 265, organise les 18, 19, et 20 Juin 2010 une randonnée touristique dénommée « I^{er} Rallye des 20-60 ».

Ce Rallye est ouvert aux véhicules des années 20 à 60.

Article 2 : Obligations

Les concurrents devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des localités traversées ainsi qu'aux articles du règlement type de la F.F.V.E.

Article 3 : Engagements

Les droits d'engagement couvrent la prise en charge des participants du vendredi 18 Juin septembre 2010 à 8 h jusqu'au dimanche 20 Juin 2010 à 16 heures soit : 5 repas et 2 petits déjeuners par personne et 2 nuitées par équipage. Les dépenses personnelles restent à la charge exclusive des personnes qui les engagent.

Les concurrents recevront confirmation par écrit de leur engagement après vérification de la conformité du véhicule à la nature de la manifestation. L'A.M.I.C.A.L.E. se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler ou de modifier la manifestation sans avoir à se justifier. Les décisions de l'A.M.I.C.A.L.E. *Denis Papin* sont souveraines et sans appel. La date limite d'inscription est fixée au 14 Mai 2010 et le nombre d'équipages limité à 40. Les engagements sont traités par ordre de réception au secrétariat de l'A.M.I.C.A.L.E. *Denis Papin*. Les concurrents non acceptés recevront sous huitaine leurs droits d'inscription dans leur intégralité. Dans le cas d'une annulation de la part du concurrent au-delà de fin Mai l'A.M.I.C.A.L.E. *Denis Papin* peut être amenée à conserver toute ou partie des droits d'engagement.

Article 4 : Assurance

Le I^{er} Rallye Des 20-60 est assuré en responsabilité civile, conformément à la législation. Cela ne dispense pas les concurrents de l'assurance obligatoire pour tout véhicule.

Article 5 : Publicité

Les organisateurs ayant pris des accords particuliers avec certains annonceurs, il est interdit aux participants de porter sur leur véhicule ou sur eux-mêmes une publicité autre que celle décidée par les organisateurs sans leur accord écrit.

Les concurrents devront fixer à l'avant de leur véhicule la plaque distinctive de la manifestation sans que celle-ci masque les numéros de plaque minéralogique. Elle sera remise au départ avec les documents de route le vendredi 18 Juin 2010 à partir de 8 h et devra rester fixée toute la durée de la manifestation.

Une autorisation écrite des organisateurs est également nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou des films dans un but commercial.

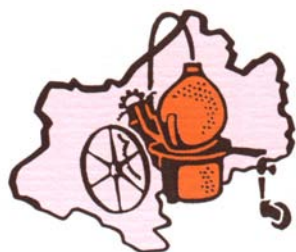
Article 6 : Vérifications techniques

Les véhicules devront avoir fait l'objet du contrôle technique obligatoire et être présentés aux commissaires le vendredi 18 Juin 2010 entre 8 h et 8 h 30. Les commissaires contrôleront l'état des véhicules et refuseront le départ à ceux qui ne s'y présenteraient pas à l'heure indiquée, aux véhicules ne présentant pas une sécurité suffisante ou non conformes à la demande d'engagement. Les droits resteraient alors acquis aux organisateurs. Les concurrents présenteront à l'accueil les documents administratifs suivants : permis de conduire du conducteur, assurance du véhicule et carte grise.

Article 7 : Réclamations

Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs.

L'inscription implique l'adhésion sans réserve des concurrents au présent règlement



A.m.i.c.a.l.e. Denis Papin
I^{er} Rallye Des 20 60
18, 19 & 20 Juin 2010

FICHE D'ENGAGEMENT

Nom / Prénoms : et

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

VEHICULE :

Marque : Type : Année :

Moteur (marque) : Nb cylindres : Cylindrée :

Puissance fiscale : Vitesse maximum : km/h

Carrosserie (genre) : Nombre de places :

Historique et particularités :

PS : Pour une première participation du véhicule, joindre impérativement une photo.

EQUIPAGE :

Conducteur (nom/prénom) : Passager (s) :

Police d'assurance n° : Expire le : Compagnie :

Permis de conduire n° : Délivré le : à :

PARTICIPATION PAR EQUIPAGE : (base 1 chambre)

Le prix comprend la prise en charge totale des concurrents (à l'exception des frais personnels) du vendredi 18 juin -8 h au dimanche 20 juin -16 h. Tout engagement non accompagné de son règlement ne sera pas pris en compte.

1 personne et 1 véhicule **260 €** x = €

2 personnes et 1 véhicule (*) **410 €** x = €

(autre nous consulter) **TOTAL** = €

(*) : Si possible, je préfère 1 lit pour 2 personnes ou bien 2 lits d'une personne (entourer)

Chèque à l'ordre de l' A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin

RESERVATION
JEUDI SOIR :

Contactez les «Saints» :

Marc : 06 20 63 27 00

Edgar : 06 86 16 55 61

Date limite d'inscription le 14 Mai 2010 (Limité à 40 véhicules) @

Je soussigné, déclare m'engager au 1^{er} Rallye des 20/60, avoir pris connaissance du règlement joint et l'accepter sans réserve. Je note bien que les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. De fait, mon inscription ne sera définitive qu'après confirmation des organisateurs qui m'enverront alors les consignes du rassemblement pour le départ.

Fait à, le / / 2010.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Fiche + chèque à retourner à : **Edgar MARTY, 3 chemin de Ginisty – 31810 VENERQUE**